

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 septembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 11 septembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés: Christian HUBER

Objet : Approbation du classement des voies communales.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et du 21 juillet 2005 relative au Code de la Voirie Routière, notamment son article L. 141-3,

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales, notamment l'article 2

DECIDE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'approuver le classement dans le domaine public des voies communales.

A) Voies communales à caractère de chemins

Chemin vers Neugartheim : 238 m devenu Rue du Kochersberg

Chemin vers Hohengoelt : sans changement

B) Voies communales à caractère de rues

Rues sans changement

- 1 Rue du Bitzen
- 2 Rue de l'Ecole
- 4 Rue de la Fontaine
- 6 Rue du Goeftberg

Rues rallongées

- 3 Rue de l'Eglise + 25 m
- 5 Rue du Fromberg + 70 m
- 7 Rue des Prés + 195 m

Rues nouvelles

- 8 Rue du Berger longueur 25 m
- 9 Rue Abendmarkt longueur 130 m
- 10 Rue du Kochersberg longueur 238 m
- 11 Rue du Kalkhof longueur 270 m
- 12 Rue des Vignes longueur 88 m
- 13 Rue des Vergers longueur 67 m
- 14 Allée des Jardins longueur 73 m

C) Voies communales à caractère de place

Sans changement

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 septembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 14 septembre 2009

Le Maire,
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 septembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 11 septembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés: Christian HUBER

Objet : Redevance d'occupation du Domaine Public de la commune par E.S.

Le maire rappelle aux conseillers le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

La commune remplit les conditions pour percevoir cette redevance d'un montant de **741,15 €** (commune de moins de 2.000 hb) après application de l'index d'ingénierie pour 2009 soit :

- R1 redevance de fonctionnement 33,19 € (compte 70323)
- R2 redevance d'investissement 29,35 € (compte 1328)
- Aide à l'investissement 678,61 € (compte 1328)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de procéder au recouvrement de la redevance pour 2009 et autorise le maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 septembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 14 septembre 2009.

Le maire
Alain North